



Déclaration à la préfecture de Créteil le 13.02.69 n° 69/314 (JO du 27.02.69)  
Agrément ministériel jeunesse et sports n° 94S320 du 11 mars 1991  
N° Siren: 447 868 563 -- N° Siret : 447 868 563 00019

## Championnats Inter Départementaux et Circuit National Silhouettes Métalliques Au Stand de Tir de Provins (N 48°32'47.57" - E 3°17'57.49") les 16 et 17 Mars 2019

### Pistolet Petit Calibre et Carabine Petit Calibre

SAMEDI 16 MARS 2019							DIMANCHE 17 MARS 2019								
MATIN			APRES MIDI				MATIN			APRES MIDI					
Série 1 9h - 10h	Série 2 10h - 11h	Série 3 11h-12h	Arrêt des Tirs 12h-14h	Série 4 14h-15h	Série 5 15h-16h	Série 6 16h-17h	Série 7 17h-18h	Série 8 9h - 10h	Série 9 10h - 11h	Série 10 11h-12h	Arrêt des Tirs 12h-14h	Série 11 14h - 15h	Série 12 15h-16h	Série 13 16h-17h	Série 14 17h-18h

**LES LICENCES DOIVENT ETRES OBLIGATOIREMENT VISEES ET TAMPONNEES PAR UN MEDECIN, ELLES SERONT CONTROLEES AVANT LA COMPETITION.**

**LES TIREURS, DONT LA LICENCE NE SERA PAS EN REGLE OU QUI N'AURAIENT PAS ACQUITTE LEURS DROITS D'INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS, SE VERRONT REFUSER L'ACCES A LA COMPETITION. AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDEE.**

**LES TIREURS DOIVENT ARRIVER 40 MINUTES AVANT LE DEBUT DE LEUR SERIE POUR LE CONTROLE DES ARMES DE LA LICENCE, ET LA PREPARATION DU MATERIEL.**

**Chaque club ou individuel devra retourner le règlement de ses engagement avant le 9 mars 2019**

À : Bernard VANBUSTEL 11, rue RENÉE 94210 La Varenne Saint Hilaire

Pour tout renseignement contacter Bernard VANBUSTEL Email vanbustel@gmail.com Mobile : 06 81 14 82 52

**Les fiches d'inscription devront être retournée par mail avant le 9 mars 2019 à Jean-Pierre BEURTHERET beurtheret@free.fr**

Aucune inscription ne sera prise téléphoniquement. Les feuilles porteront toutes les indications demandées. Afin de faciliter l'élaboration du plan de tir, Il est demandé de faire si possible **deux choix**. Le plan de tir sera établi à réception des feuilles d'inscription. Les tireurs devront respecter l'ordre et les horaires inscrits sur le plan de tir.

**Le montant des engagements est à régler par chèque à l'ordre du "Comité Départemental de Tir Sportif du Val de Marne" (C.D.T.S.V.M.).**

**15 €** par discipline, **50 €** pour le combiné 4 disciplines PC et 25 € pour le combiné 2 discipline carabine. Pour les tireurs qui feront le debout GC et le combiné Field au TPV les 30 et 31 mars, **12 €** par discipline s'ils tirent uniquement le "4 debout" (Debout PC et GC + combiné Field).